



35-2025

DELIBERATION N°12
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 1/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} avril 2025, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 28/03/2025

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON,

Absents excusés : Julien DELHEUR, Christophe VACHERON (pouvoir Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : réactualisation du plan de financement Marché centre bourg et demande de subvention à la région

Le maire rappelle qu'une demande de subvention dans le cadre du marché centre bourg a été effectuée en octobre 2023 à la Région, pour finaliser la demande avant le versement à la fin des travaux, il est nécessaire de délibérer le plan de financement réactualisé du marché centre bourg calculé en fonction des chiffres du maître d'ouvrage, les retours TVA.

01/04/2025

Concernant l'équilibre du plan de financement, il est rappelé que toute collectivité ou groupement de collectivité maître d'ouvrage d'une opération d'investissement doit assurer, sauf dérogation, une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20% du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques.

Coût prévu du projet			Financement prévu du projet		
Nature des dépenses	Montant HT*	Montant TTC*	Nature des recettes	Taux	Montant
1 - ACQUISITION FONCIERE ET IMMOBILIERE			FINANCEMENTS PUBLICS		
				- €	1 127 000.00 €
			Région :		508 000
			Europe :		
			Etat :		202 000
			Département :		282 000
			Autre financement public (préciser) :		135 000
			renolution siel		20 000
			FINANCEMENTS PRIVES		
			financeur (préciser) :		
			retour tva		194 800
			RESSOURCES PROPRES		
			Autofinancement, fonds propres, emprunt		1 547 800
TOTAL	2 408 000.00 €	2 889 600.00 €	TOTAL	- €	2 889 600.00 €

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce plan de financement et de l'autoriser à faire la demande de subvention en fonction de ce plan de financement.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
De valider ce plan de financement et par conséquent d'autoriser le maire à demander la subvention à la Région.**

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 03 /04/2025

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



01/04/2025

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250401-delib12-cm42025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



01/04/2025